



Ligue de Bretagne de Football

District du MORBIHAN

COMMISSION DEPARTEMENTALE du STATUT de l'ARBITRAGE

Séance du samedi 01 mars 2025

Présidence de Mr Mikaël BOUGER

Présents : M Bouger / JM Avril / A Rault / G Nicolazic / B Le Hay / A Léauté

Excusé : P Racouet

Assiste : C Guerrier, membre de la Section Recrutement

1° Situation des clubs

- Suite à la réunion de la commission du statut du 18 décembre 2024, ci – dessous la liste des clubs ayant été informés de leur situation au 2 janvier 2025 par Notifoot et conviés à la réunion sur le statut de l'arbitrage et la mise en application du dispositif VOR le jeudi 16 janvier 2025 au District du Morbihan.
- 27 Clubs en 1^{ère} année d'infraction

BEIGNON	BILLIO	BREHAN	CAMORS
CRACH	GUEHENNO	HENNEBONT	LA CROIX HELLEAN
LANGOELAN	LANGONNET	LE SAINT	LIZIO
LORIENT FOLCLO	MARZAN	MEUCON	MERIADEC
MONTENEUF	MONTERREIN	MOUSTOIRAC	PLOUAY
PLOUHINEC	PLUMELIN	PRIZIAC	QUEVEN
SAINT AVE	SURZUR	TREFFLEAN	



• **12 Clubs en 2^{ème} année d'infraction**

BEGANNE	CALAN	CLEGUEREC	FC MEGALITHES
LE ROC ST ANDRE	PLUMELIAU	PLUVIGNER KER	PONT SCORFF
RUFFIAC	SARZEAU	SAINTE GORGON	USSNAT

• **5 Clubs en 3^{ème} année d'infraction**

CAUDAN	GUILLAC	GUILLIERS	LOCOAL MENDON
LORIENT TURCS			

• **5 Clubs en 4^{ème} année d'infraction**

CREDIN	LANVENEGEN	PORCARO	SAINTE CONGARD
VANNES GAZELEC			

• **34 Clubs risquant de ne pas être couverts car leur(s) arbitre(s) arbitre(nt) peu**

ARRADON	BELZ	CARO	CRUGUEL
ERDEVEN	GRANDCHAMP	GUEMENE	GUER
GUIDEL	LA MONTAGNE	KERVIGNAC	LA GACILLY
KERGONAN	LANGUIDIC	LARMOR	LE SOURN
FC LORIENT	LOYAT	MALANSAC	MALGUENAC
MUZILLAC	PLESCOP	PLEUGRIFFET	PLOEMEUR
PLOUGOUMELLEN	PLOUHARNEL	PLUNERET	QUESTEMBERG
QUISTINIC	SENE	ST JEAN BREVELAY EFC	USSAC
AV PAYS POURLETH	TAUPONT		

• **2 Clubs non couverts car n'ayant pas le nombre de majeurs prévus au Statut**

BRECH	LANDAUL		
-------	---------	--	--

2° Courrier des clubs concernant le statut de l'arbitrage et la réponse de la commission

• **Courriers de clubs**



CLUB	date	Réponse	OBSERVATIONS
BASSE VILAINE	18/12/2024	08/01/2025	Statut de l'arbitrage
GUER	06/01/2025	07/01/2025	Situation de leurs arbitres
BERRIC / DAMGAN	07/01/2025	08/01/2025	Situation d'arbitre
LA GACILLY	09/01/2025	10/01/2025	Situation d'arbitre
PLUNERET	17/01/2025	17/01/2025	Reprise de l'arbitrage
LE SOURN	22/01/2025	22/01/2025	Situation des arbitres
PLOUHARNEL	29/01/2025	29/01/2025	Situation arbitre
GUER	11/02/2025	12/02/2025	Situation arbitre
GUIDELOISE	12/02/2025	13/02/2025	Reprise de l'arbitrage
PLUMELIAU	21/02/2025	22/02/2025	Reprise de l'arbitrage
SAINT GORGON	25/02/2025	25/02/2025	Statut de l'arbitrage

- **Courrier d'arbitres et réponse apportée aux clubs**

Date	Nom et Prénom	Club	Réponse au club
05/01/2025	MATHEAU HUGO	CONCORET PAIMPONT	07/01/2025
14/01/2025	PICARD GWENDAL	COLPO	21/01/2025
30/01/2025	LEMOINE CLARISSE	PLOEMEL	30/01/2025
22/01/2025	DESBOIS RIWAL	MEUCON	11/02/2025
06/02/2025	THOMAS CLEMENT	BADEN	11/02/2025

- **Courrier reçu des arbitres adressé à la commission du statut**

Date	Nom Prénom	Club	Réponse
10/02/2025	THETIOT OLIVIER	RUFFIAC MALESTROIT	11/02/2025
27/02/2025	LE GOUIC LAURENT	SAINT GILLES	28/02/2025

3° Mutation Arbitres

Situations du ressort de la Commission Régionale

- Cas de HOUSSACK Ryann licence N° 25435995261, arbitre du club de PLOERMEL (R1) souhaitant adhérer au club du RC EPERNAY CHAMPAGNE, Ligue du GRAND-EST. Le club de PLOERMEL non formateur, est couvert par cet arbitre jusqu'au 30 juin 2025



- **Etude de la situation de Mr Maxime RAULT**

La commission prend note du fait que Mr RAULT Maxime, licence N°2545898849 a bien suivi la FIA à Ploufragan les 21, 22 et 23 février 2025 et a validé la partie théorique mais étant absent lors de la formation administrative obligatoire de ce 1° mars ne valide donc pas sa FIA. La Commission prend note également que Mr Rault a déjà une licence de joueur validée le 16 août 2024 au club du FC DU LUY DE BEARN, Ligue de Nouvelle Aquitaine, District des Landes. En conséquence Mr RAULT ne peut couvrir un club de la Bretagne au titre du Statut de l'arbitrage. Le club de Caudan Sports ne peut donc être couvert par Mr Maxime Rault pour la saison 2024/2025.

4° Clubs en infraction

La commission arrête la liste des 41 (35 de District et 6 de Ligue) clubs en infraction à ce jour pour la saison 2024/2025 qui est proposée à la Commission Régionale et qui sera publiée sur le site du District du Morbihan et sur celui de la Ligue de Bretagne.

D'autre part il est fortement recommandé (si ce n'est déjà fait) à tous les clubs de mettre en place un Référent en arbitrage (qui peut être le Référent VOR pour les clubs qui ont adhéré ou qui vont participer à cette opération) dans leur organigramme. Ce Référent est plus spécialement chargé du recrutement et de la fidélisation des arbitres dans son club.

Année	Ligue 2	N 2	N 3	R1	R2	Fém.	R3	D1	D2	D3	Total
1°					1		3	8	7	6	25
2°					1		1	3	1	3	9
3°									2		2
4°									1	4	5
Total	0	0	0	0	2	0	4	11	11	13	41

Cette liste des clubs en infraction est susceptible d'appel en 2ème instance devant les commissions d'Appel dans un délai de 7 jours conformément à l'article 98 des règlements de la LBF



ATTENTION :

- **Plusieurs clubs pourraient, en plus de la liste publiée à ce jour, se retrouver en infraction au 1^o juin si leurs arbitres n'effectuent pas le minimum de matches fixé par le Statut**
- **Concernant les congés médicaux ceux-ci ne seront pris en compte que si des certificats médicaux ont été fournis en temps et en heure et pas seulement sur une simple déclaration sur le site**

**Le Président
Mikaël BOUGER**

**Le Président du District
Lionel DAGORNE**

**Le Secrétaire
Alain LEAUTE**